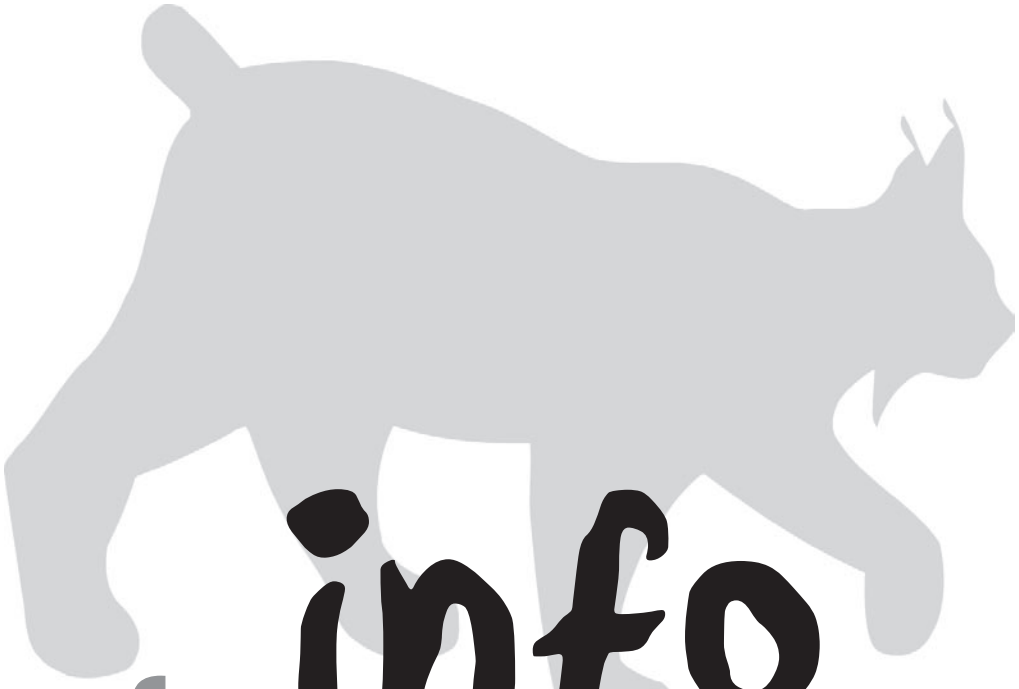


info

fauna•vs

Société valaisanne de biologie de la faune

N° 19 septembre 2011

Editorial

Dans le dernier numéro de fauna•vs **info**, nous avons confronté Monsieur Peter Scheibler, chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune, à une lettre ouverte. Dans cette lettre, la question « Des lynx ont-ils été tirés dans le but de réduire ses effectifs durant les dernières années? » lui a été posée.

La raison pour laquelle cette lettre ouverte a été rédigée réside dans l'affirmation du Conseiller aux Etats Jean-René Fournier selon laquelle le lynx serait régulé en Valais tout à fait dans la transparence. Cette affirmation a été faite à l'occasion d'un débat au sujet du loup et qui s'est déroulé au Conseil des Etats.

A la page 18 de ce bulletin, vous trouverez la réponse de Monsieur Scheibler à notre lettre ouverte ainsi qu'un commentaire de Monsieur Fournier. Tandis que Monsieur Scheibler prend clairement position et insiste sur le fait qu'il n'y a pas de régulation des populations de lynx en Valais et qu'aucune demande n'a été faite dans ce sens durant les dernières années auprès de l'Office fédéral compétent, Monsieur Fournier ne répond pas à nos questions.

Il écrit seulement qu'il a voulu expliquer la différence entre une protection stricte d'une espèce animale et une protection un peu moins stricte selon annexes 2 et 3 de la Convention de Berne et qu'il voulait montrer qu'une espèce animale peut également se développer et s'établir dans ces conditions. Monsieur Fournier laisse cependant ouvertes nos questions concernant une régulation des lynx en Valais.

Si Monsieur Fournier a effectivement connaissance d'une « gestion du lynx » en Valais, il est de son devoir de dénoncer ces agissements illégaux. A la place de cela, il répand devant le Parlement la fausse affirmation, selon laquelle « le lynx est régulé en Valais tout à fait dans la transparence ». Il ne se distance pas non plus de cette affirmation dans sa réponse à fauna•vs. Cela est plus que préoccupant. Il reste en outre ouvert de savoir si Monsieur Fournier a, oui ou non, connaissance de tirs illégaux de lynx

Brigitte Wolf,
présidente

Contenu :

- *Répartition du lynx, p. 2–5*
- *Gypaète Suisse occidentale 2011, p. 6–9*
- *Nouvelle chargée d'affaires, p. 10–11*
- *Loi sur la protection des eaux, p. 11*
- *Résoudre les conflits entre sports d'hiver et faune sauvage, p. 12–13*
- *Concept pour la sauvegarde des oiseaux, p. 14–15*
- *Gypaète barbu : nouvelle nidification, p. 15*
- *Prise de position sur la révision de l'Ordonnance sur la chasse, p. 16*
- *Restauration d'un lit de rivière, p. 17*
- *Régulation du lynx en Valais ? p. 18*
- *Nouvelles, p. 19*

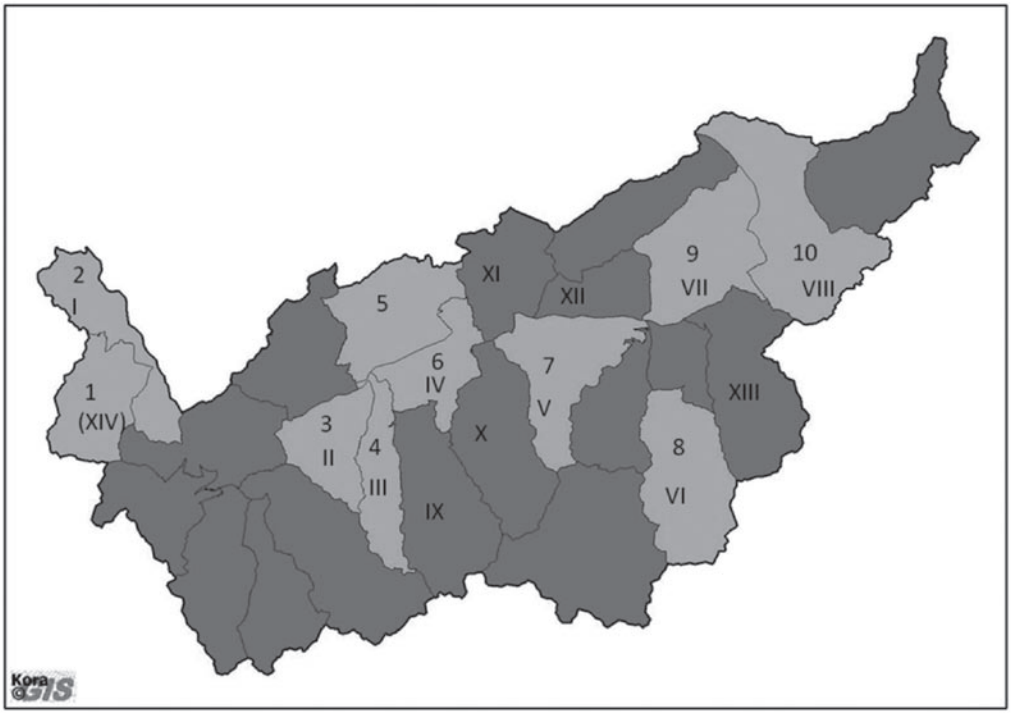
Connaissances actuelles sur la répartition du lynx dans le canton du Valais

Très discret, le lynx est un animal difficile à observer. Pourtant, depuis 1976, il est de nouveau présent en Valais. Bien que le nombre de lynx occupant actuellement le territoire valaisan soit mal connu, il est cependant possible de cartographier les secteurs dans lesquels la présence de cet animal a été confirmée par les gardes-chasse, les biologistes et les naturalistes. Cet article vise à présenter les connaissances actuelles (2009) sur la répartition du lynx en Valais.

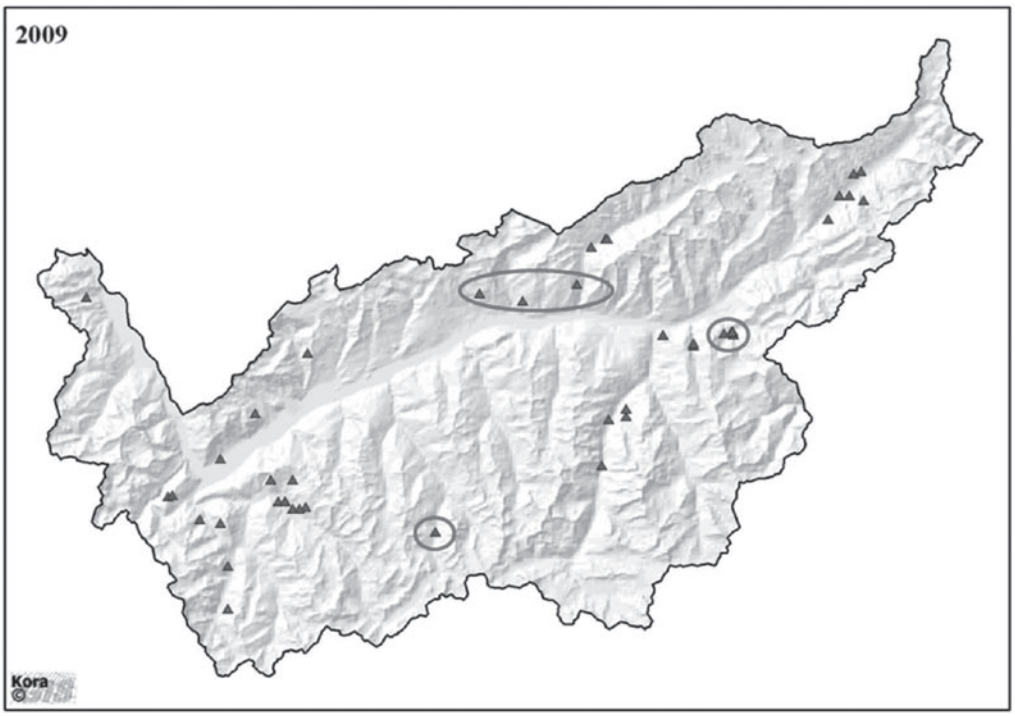
Alors que, jadis, le lynx *(Lynx lynx)* était répandu dans pratiquement l'Europe entière, il a disparu de l'Europe centrale au début du 20e siècle; des populations – parfois petites – ont survécu en Scandinavie, dans les Carpates et les Balkans. La législation mise en vigueur dès le milieu du 20e siècle a permis aux populations résiduelles de se maintenir, voire de se reconstituer partiellement. Depuis 1970, l'espèce a été réintroduite dans diverses régions d'Europe centrale[1].

En Suisse, le lynx a été exterminé du Plateau dès le 17e siècle, mais il s'est maintenu jusqu'au début du 20e siècle dans le Jura et dans les Alpes. La dernière observation helvétique, dans la région du col du Simplon, remonte à 1909. Depuis 1962, le lynx est considéré – au niveau helvétique – comme un animal protégé (loi fédérale sur la chasse)[1]. La réintroduction du lynx en Europe a débuté dans les années 1970 et a concerné, entre autres, le territoire suisse. De 1970 à 1976, au moins 14 lynx ont été déplacés des Carpates slovaques jusque dans les Alpes suisses; une autre réintroduction a été effectuée dans les montagnes jurassiennes. Parallèlement aux réintroductions officielles, des lâchers illégaux ont été effectués (Breitenmoser *et al*., 1998). Actuellement, la Suisse compte toujours une population de lynx dans le Jura et une autre dans les Alpes. Aucun corridor ne connecte les deux populations qui sont séparées par le Plateau.

Au niveau valaisan, on se perd en conjectures sur l'apparition du lynx. Les premières observations datent de 1976, dans le Val d'Anniviers (Breitenmoser *et al*., 1998). Certains pensent que des lâchers illégaux en sont à l'origine, mais on ne peut exclure une venue naturelle à partir des Alpes du Nord. En effet, des lynx lâchés officiellement et en toute légalité dans les cantons d'Obwald et de Lucerne (1971-1973) pourraient avoir migré vers le Valais par les cols des Alpes bernoises. On sait de source sûre qu'au moins un animal a ainsi quitté le canton de



Carte 1 : *Présence/absence du lynx dans les différents secteurs du Canton du Valais selon les enquêtes menées auprès des gardes-faune. Les secteurs numérotés de 1 à 10 sont ceux dans lesquels le lynx n'a pas pu être détecté en 2009; dans les autres secteurs, il y a été détecté en 2009. Les secteurs numérotés de I à XIII sont ceux dans lesquels le lynx n'a pas pu être détecté en 2008. Le détail des localisations des observations n'est malheureusement pas disponible.*



Carte 2 : *Observations fortuites dûment localisées de lynx faites par les naturalistes ou biologistes en 2009 dans le canton du Valais. Ces observations regroupent des indices de présence tels qu'observations directes, traces de pas, photographies, découvertes de crottes ou proies. Les observations faites en 2009 dans un nouveau secteur (en comparaison avec l'année 2008) sont entourées.*

Berne et rejoint le Valais en franchissant le col du Grimsel dans les années 80 (Breitenmoser, 1983). Ce qui est certain, c'est que dans les années 1985-1989, certaines observations indirectes de lynx (en particulier le nombre de moutons tués) ont augmenté dans le canton (Breitenmoser *et al*., 1998). Malheureusement, on ne pourra vraisemblablement jamais reconstituer l'historique du retour du lynx sur notre territoire.

Le présent article se focalise sur les données de répartition actuelle (2009) du lynx en Valais, tout en retraçant son évolution au cours des dernières années. Ces informations ont été rassemblées sur le plan national par le KORA (Projets de recherche coordonnés pour la conservation et la gestion des carnivores en Suisse).

Méthodes

Le KORA

Les recherches du KORA portent sur l'écologie des carnivores dans le paysage exploité et sur leur cohabitation avec l'homme. Celles-ci concernent en particulier les grands prédateurs qui avaient été exterminés et nous reviennent, tels le lynx et le loup. Le but du programme KORA est de fournir des bases de travail scientifiques pour proposer des mesures pour la conservation et la gestion des prédateurs[2].

Le KORA a partagé la Suisse en huit compartiments de gestion. Dans quatre d'entre eux -le Jura, le Nord-Est de la Suisse, la Suisse centrale Ouest et le Nord-Ouest des Alpes- l'équipe estime tous les deux à trois ans l'abondance de lynx au moyen de la méthode de capture-recapture photographique (Zimmermann *et al*., 2007). Pour compléter ces données, le KORA collabore avec divers partenaires clés, notamment les services cantonaux de la chasse et de la faune. Pour la collecte des informations liées aux dégâts aux animaux de rente, les partenaires sont principalement les cantons, via les services de l'agriculture et de la faune. Les données sur les lynx qui ont péri font aussi l'objet d'un échange avec les cantons; le Centre des Maladies de la Faune sauvage et des Poissons de l'Université de Berne (FIWI) et le Musée d'Histoire Naturelle de Berne posent quant à eux les diagnostics post-mortem. Différents groupes d'acteurs (surveillants de la faune, biologistes, chasseurs, naturalistes, …) coopèrent également en transmettant leurs observations fortuites de lynx.

Les données disponibles sont en général issues de quatre sources que nous décrivons ci-dessous: les enquêtes auprès des gardes-faune, les annonces des déprédations sur les animaux domestiques, les lynx retrouvés morts ainsi que les observations fortuites.

Les enquêtes auprès des gardes-faune

Une enquête sur le statut du lynx est menée chaque année auprès des gardes-faune cantonaux depuis 1993. Des questions relatives aux indices de présence, à la tendance des effectifs dans les différents



WWF

secteurs de gardiennage et au nombre de jeunes observés sont posées[3].

Animaux domestiques tués par le lynx
Ces données concernent tous les dégâts dédommagés attribués au lynx qui ont été confirmés par un surveillant de la faune[3].

Pertes connues au sein des populations de lynx
Les lynx qui sont retrouvés morts, les individus qui doivent être retirés de la population (par exemple les orphelins) ainsi que les informations fiables concernant des lynx braconnés sont communiqués au KORA[3].

Les observations fortuites
Ces observations regroupent des indices de présence du lynx obtenus au hasard (outre les observations visuelles dûment documentées, les traces de pas, les photographies, les crottes et les proies de lynx sont prises en considération). La crédibilité de chaque observation est vérifiée en fonction de leur degré de fiabilité (les observations directes non documentées par une preuve photographique ne peuvent par exemple pas être vérifiées[3]).

Résultats et discussion

D'après les enquêtes menées auprès des gardes-chasse valaisans et les observations effectuées par les biologistes et les naturalistes, en 2009, le lynx occupe l'ensemble des 26 secteurs de gardiennage du canton, à l'exception de 2 secteurs chablaisiens, 2 autres secteurs bas-valaisans, 2 secteurs du Valais central et 4 secteurs haut-valaisans (carte 1). Les observations des gardes et les observations des naturalistes et des biologistes convergent, la grande majorité des observations fortuites de 2009 étant localisées dans les mêmes 16 secteurs (carte 2).

Si l'on compare les cartes de 2009 (cet article) avec les cartes correspondantes de 2008 (rapport KORA N° 48; cartes 1.3.3.1 et 1.4.7.1), cartes réalisées à partir d'une même base méthodologique, on remarque que la surface occupée par la population de lynx en Valais aurait théoriquement augmenté entre deux. En 2009, 16 gardes-chasse affirmaient avoir une présence de lynx dans leur secteur (62% des secteurs), alors qu'en 2008 uniquement 12 gardes-faune estimaient que le lynx était présent dans leur secteur (46%). Toutefois, il est important de noter qu'en 2008 un questionnaire manque pour un secteur de gardiennage. Les indices de présence de lynx récoltés par observations fortuites montrent une tendance similaire. En effet, ces observations –environ 1.5 fois plus nombreuses en 2009 qu'en 2008 – se répartissent également sur une plus grande superficie (carte 2). Il est intéressant de noter que certaines de ces obser-

1) http://www.wild.uzh.ch/lynx/f/f_vb.htm
2) http://www.kora.ch/main.htm?fr/news/index.html
3) http://www.kora.ch/pdf/reports/rep45.pdf).

vations ont été effectuées dans les secteurs de gardiennage nouvellement occupés par le lynx en 2009 (comparaison cartes 1 et 2). Ceci tend à démontrer que l'enquête auprès des gardes-chasse, bien que ne fournissant aucune donnée circonstanciée (pas de localisation ou de date, juste une appréciation de présence-absence) donne des résultats dans les grandes lignes comparables aux observations fortuites plus détaillées.

Si l'on étudie l'évolution chronologique du nombre de données détaillées dont le KORA dispose pour le Valais (1993-2009; cf. les différents rapports annuels), on remarque un pic en 2004, avec plus de 70 annonces. Depuis 2006, le nombre annuel s'est stabilisé autour d'une trentaine d'observations. La majorité des observations effectuées concernent des observations visuelles directes ou des proies. Notons que depuis 2005, aucun lynx mort n'a été officiellement annoncé en Valais alors qu'aucun dégât aux animaux de rente n'a été enregistré. Traditionnellement (1993-2009), 0-1 indice(s) de reproduction en provenance du Valais ont été annoncés bon an mal an au KORA; ces indices se situent tous dans le secteur situé sur les hauteurs de Dorénaz-Collonges. Le dernier indice de reproduction remonte à l'année 2004: un jeune individu a été retrouvé mort.

Synthèse et conclusion

Premier constat: le lynx est toujours relativement bien répandu en Valais. Il reste toutefois difficile de se prononcer sur sa distribution exacte dans le canton et sur l'évolution de la population au cours de temps. Des estimations, même grossières, de l'effectif et de la tendance démographique ne peuvent être esquissées sur la base de l'information actuellement disponible. En effet, sans calibration de l'effort d'observation il est très difficile de tirer des conclusions, une année avec beaucoup d'indices de présence pouvant résulter d'un travail de terrain plus intensif.

Les résultats des enquêtes menées auprès des gardes-faune et les observations effectuées par des biologistes et naturalistes semblent converger. L'absence du lynx de certains secteurs où il était autrefois présent, l'absence apparente d'indice de reproduction dans les temps récents, l'absence de lynx retrouvé mort depuis 2004, ainsi que l'absence de déprédation sur des animaux de rente depuis 2005 intriguent. Pour les animaux de rente, on peut aisément imaginer que les dégâts autrement plus conséquents dus au loup ont progressivement contribué à occulter la réalité lynx. L'absence de lynx qui ont péri ou de reproduction, si elle ne résulte pas d'un artefact méthodologique, est plus inquiétante.

Pour mieux appréhender le statut du lynx dans le canton et enfin disposer d'une information de qualité, il faut mettre en œuvre des méthodes de suivi adéquates. D'une part, il serait souhaitable d'avoir à disposition une information plus circonstanciée et d'élaborer des protocoles de suivi plus performants. D'autre part, il faudrait recourir aux techniques éprouvées mises en œuvre par le KORA au nord des Alpes, comme par exemple la méthode des pièges photographiques. Seul un travail concerté, issu d'une collaboration plus étroite entre les différents milieux intéressés (chasseurs, gardes-chasse, biologistes, naturalistes) permettrait de mieux juger la situation du lynx en Valais. C'est un enjeu majeur dans le contexte actuel où la demande devient grandissante pour plus de latitude au niveau cantonal en matière de gestion des grands prédateurs (décision des chambres fédérales du 17 mars 2011, nouvelle ordonnance sur la chasse en consultation). Des chiffres fiables sur l'abondance et la densité du lynx sont requis par le Concept Lynx suisse et sont importants pour pouvoir prendre des mesures de conservation et de gestion du lynx adéquates à long terme.

Clémence Dirac Ramohavelo

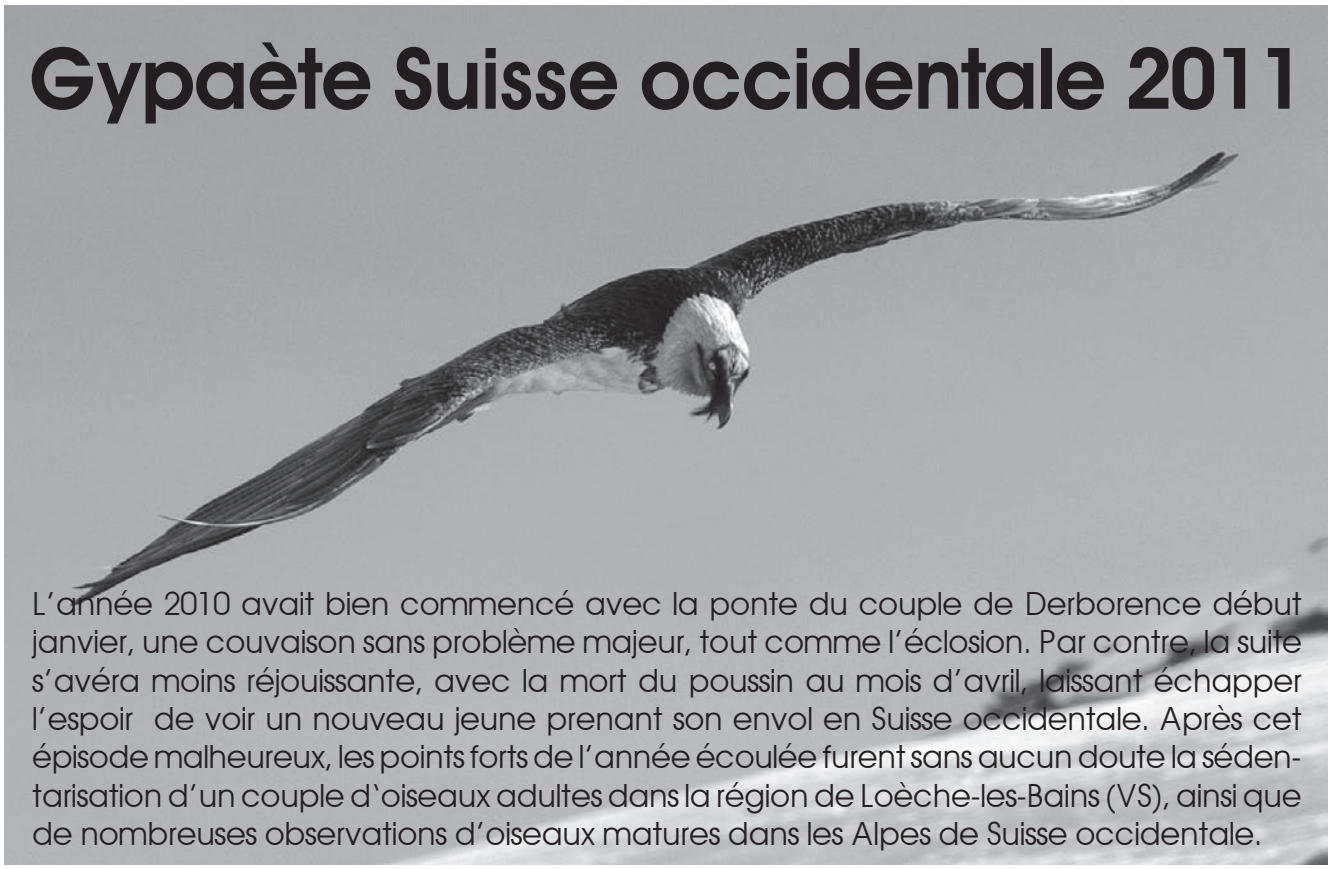
Références citées

- *Breitenmoser U., Breitenmoser-Wursten C. & Capt S. (1998): Reintroduction and present status of the lynx (Lynx lynx) in Switzerland. Hystrix, 10: 17–30.*
- *Breitenmoser U. (1983): Zur Wiedereinburgerung und Ausbreitung des Luchses (Lynx lynx L.) in der Schweiz. Schweiz. Z. Forstwes. 134: 207–222.*
- *Zimmermann F. et al. (2007) Abondance et densité du lynx: estimation par capture-recapture photographique dans le Nord du Jura suisse. KORA, rapport N° 37.*

Pour de plus amples informations

- *Zimmermann F. et al. (2010): Monitoring der Raubtiere in der Schweiz 2009. KORA, rapport N° 53. http://www.kora.ch/pdf/reports/rep_53_Monitoring_Raubtiere_2009.pdf*
- *Zimmermann F. et al. (2009): Monitoring der Raubtiere in der Schweiz 2008. KORA, rapport N° 48. http://www.kora.ch/pdf/reports/rep48.pdf*
- *Zimmermann F. et al. (2008): Monitoring der Raubtiere in der Schweiz 2007. KORA, rapport N° 45. http://www.kora.ch/pdf/reports/rep45.pdf*

Gypaète Suisse occidentale 2011



L'année 2010 avait bien commencé avec la ponte du couple de Derborence début janvier, une couvaison sans problème majeur, tout comme l'éclosion. Par contre, la suite s'avéra moins réjouissante, avec la mort du poussin au mois d'avril, laissant échapper l'espoir de voir un nouveau jeune prenant son envol en Suisse occidentale. Après cet épisode malheureux, les points forts de l'année écoulée furent sans aucun doute la sédentarisation d'un couple d'oiseaux adultes dans la région de Loèche-les-Bains (VS), ainsi que de nombreuses observations d'oiseaux matures dans les Alpes de Suisse occidentale.

Brigitte Wolf

Le nombre de données transmises concernant les Gypaètes barbus dans les Alpes de Suisse occidentale a nettement augmenté cette année. En effet, au total, 648 fiches d'observation (figure 1) ont été envoyées au Réseau Gypaète Suisse occidentale (RGSO). Comme plusieurs individus évoluant ensembles peuvent être répertoriés sur une fiche d'observation, au total 902 observations d'oiseaux ont été enregistrées. Le lâcher de jeunes Gypaètes barbus dans le canton de St-Gall (nouveau site de réintroduction) a probablement renforcé l'intérêt des observateurs pour cette espèce. De plus, certaines régions sont de plus en plus fréquentées par les ornithologues et photographes, car elles sont facilement accessibles et des oiseaux y sont présents durant toute l'année ; ce qui ne va pas sans poser certains problèmes.

Répartition des observations

La rive droite du Rhône a été, comme les années précédentes, la plus fréquentée par les Gypaètes barbus en 2010 et notamment la région de Conthey, Chamoson, Dents-de-Morcles (VS), ainsi que les régions de Loèche-les-Bains (VS) et du Schilthorn (Lauterbrunnen, BE; Figure 2). Sur la rive gauche du Rhône, de nombreuses observations nous sont parvenues de la région des Dents-du-Midi (VS) et du Val Ferret (VS). Par contre, le Val de Bagnes (VS) semble quelque peu délaissé ces deux dernières années.

Région de Loèche-les-Bains (VS) / Schilthorn (BE)

Comme démontré par le passé, ces deux régions sont fréquentées très régulièrement par les mêmes individus. Cette année, au moins cinq individus subadultes / adultes y ont été observés. De nombreux individus immatures ont aussi régulièrement fréquenté la région de Loèche-les-Bains (VS). Notamment, au moins trois immatures nés en 2009, deux immatures de 2008, quatre immatures de 2007 et deux immatures de 2006 (D. Roten, M. Gorgerat, A. Tilquin, A. Oehl, M. Gerber, A. Gygax, M. Wettstein, F. Biollaz, A. Ducrey, V. Badan, G. Schaub).

Région de Derborence (Conthey, VS)

Contrairement aux années précédentes, cette région a été fréquentée presque exclusivement par des adultes du couple de Derborence, composé de Gildo et d'un ou deux autres adultes qui pourrait être Guillaume et/ou Pablo (R. Arlettaz, S. Denis, F. Biollaz, M. Sauthier, A. Dussex, D. Michellod, B. Michellod, N. Jordan). Quelques observations d'oiseaux immatures ont quand même été effectuées aux mois de janvier (R. Arlettaz), de mai (M. Sauthier) et d'août (A. Margand). Sur la commune de Chamoson, plusieurs adultes et immatures ont pu êtres observés durant toute l'année (N. Morisset, B. Michellod, D. Michellod, R. Arlettaz, B. Posse, M. Chesaux).

Signalez vos observations :

Réseau Gypaète
Suisse occidentale
Centre Nature
3970 Salquenen
027 456 88 56
079 540 29 59
gypaetus@bluewin.ch
www.gypaete.ch

Région Dents-de-Morcles (VS-VD) / Dents-du-Midi (VS)

Les deux sites composant cette région, à cheval sur les rives gauche et droite du Rhône ne semblent pas autant séparés que les années précédentes, où les individus des Dents-de-Morcles étaient très attachés à la région Chamoson/Derborence. En effet, au minimum deux oiseaux adultes / subadultes et plusieurs immatures ont été présents durant toute l'année dans ce secteur sur les communes d'Evionnaz et de Salvan (S. Tinguely, N. Jordan, M. Chesaux, E. Revaz), mais aussi sur les communes de Fully et de Leytron (S. Denis, N. Jordan, R. Arlettaz, J. Ançay, X. Ançay, T. Bruchez, N. Erard, B. Posse, D. Michellod, B. Michellod). Ces observations pourraient aller dans le sens d'un territoire englobant les deux rives du Rhône.

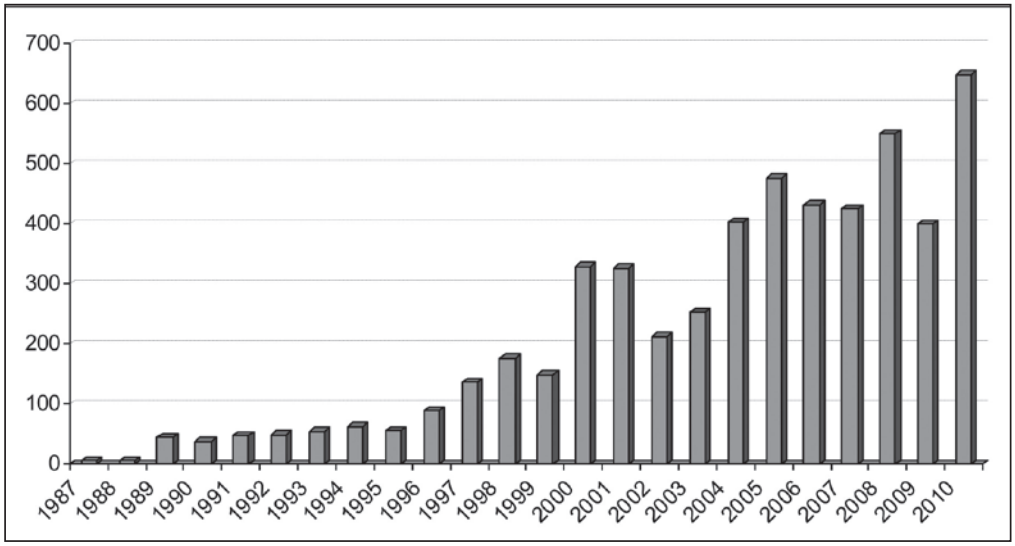


Figure 1 : *Nombre de fiches d'observation de Gypaètes barbus dans les cantons du Valais, Berne, Vaud et Fribourg de 1987 à 2010.*

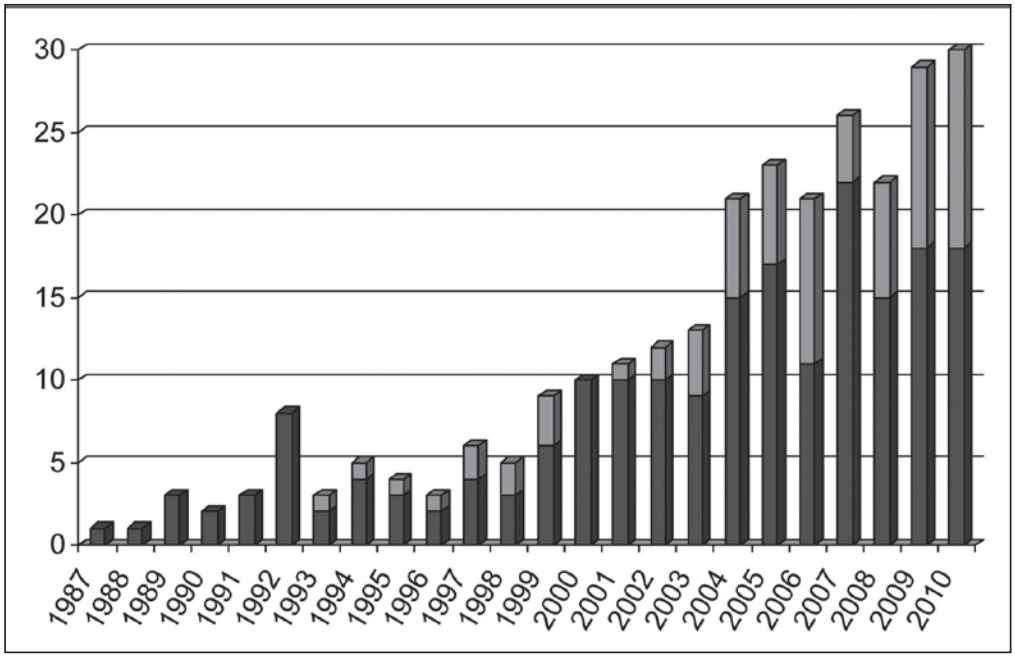
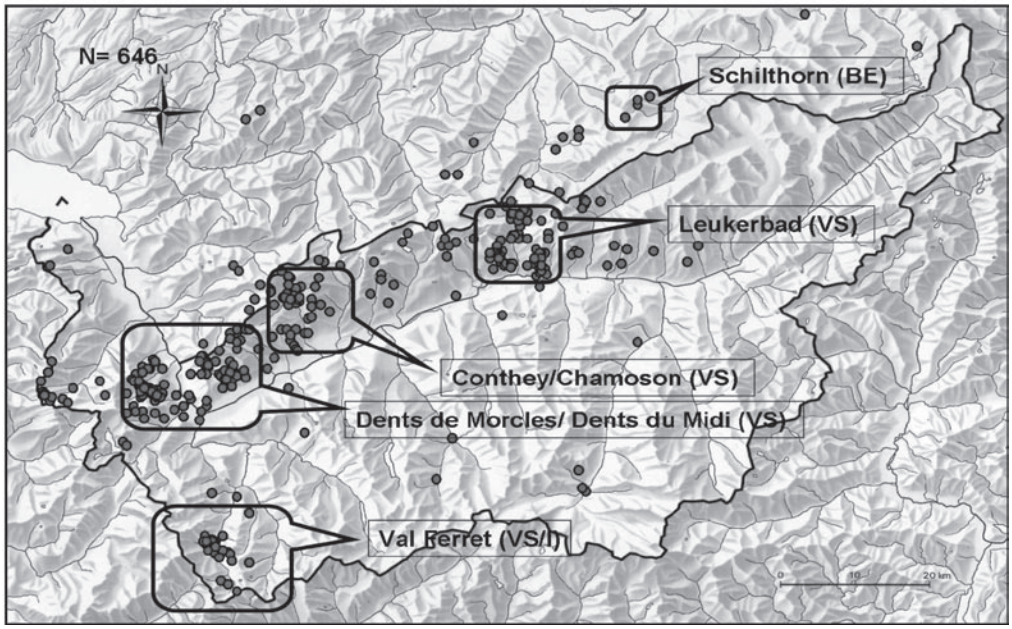


Figure 2 : *Nombre minimal de Gypaètes barbus dans les cantons du Valais, Berne, Vaud et Fribourg depuis 1987. En foncé: immatures ≤4 ans; en clair: subadultes et adultes ≥ 5 ans.*

Identité	BG N°	Sexe	Site de lâcher*	Année de lâcher*	Nombre de données
Arys Derborence	W48	?	Derborence (CH)	2007	5
Doraja	465	F	Rauris (A)	2005	5
Diana Valais	301	M	Engadine (CH)	1998	19
Gildo	299	F	Engadine (CH)	1998	>30
Guillaume	411	F	Mercantour (F)	2003	>13
Pablo	359	M	Haute-Savoie (F)	2000	>20
Romaris	528	F	Hohe Tauern (A)	2007	9

Tableau 1 : *Liste des individus formellement identifiés dans les cantons du Valais, Berne, Vaud, Fribourg en 2010. * = pour les individus sauvages (W), le site de lâcher correspond au lieu de naissance.*



Carte 1 : *répartition des observations de Gypaètes barbus dans les cantons du Valais, Berne, Vaud et Fribourg en 2010. Les zones les plus fréquentées sont indiquées.*

Région d'Orsières (VS)
Depuis le mois de novembre 2009, un individu adulte semble se sédentariser dans cette région, puisqu'il a été observé à de nombreuses reprises depuis lors et durant toute l'année 2010 (J. Cloutier, S. Denis, F. Biollaz, J. Erard, C. Dykes, J. Lovey). Une seule observation fait état d'un deuxième adulte dans le secteur (S. Denis). Par contre, plusieurs observations ont rapporté une présence irrégulière d'oiseaux immatures (J. Cloutier, S. Denis, F. Biollaz, J. Voutaz). L'adulte présent dans ce secteur, n'est pas un oiseau d'un des couples de la vallée d'Aoste (P. Fasce).

Nombres d'oiseaux et individus identifiés

En 2010, un minimum de 30 Gypaètes barbus différents ont pu être observés dans le secteur couvert par le RGSO (figure 2), dont 18 immatures (≤ 4 ans) et 12 adultes/subadultes (≥5 ans). Sur ses 30 oiseaux, 7 ont pu être nommément identifiés (Tableau 1) :

- *Gildo* (femelle, Engadine (CH), 1998) reconnaissable grâce à une patte blessée au cours de l'année et *Pablo* (mâle, Haute-Savoie (F), 2000) ont été régulièrement identifiés en 2010, ceci en raison de leur cantonnement dans la vallée de Derborence (Conthey, VS; S. Denis, M. Sauthier, F. Biollaz, B. Michellod, N. Jordan, D. Michellod, R. Arlettaz) et de la reproduction en cours. Malgré cela, déjà au mois de février, Pablo a été observé plusieurs fois près de Loèche-les-Bains (VS ; D. Roten). Par la suite, il n'a plus été observé de manière certaine, faisant planer le doute sur l'individu adulte régulièrement observé avec Gildo. Celui-ci pourrait être *Guillaume* (femelle, Mercantour (F), 2003) ; ce qui signifierait que deux femelles sont présentes sur le site. Cet individu a aussi été observé le 27.01.2010 au Schilthorn (BE; A. Oehl). Les analyses génétiques en cours sur des plumes récoltées dans la région nous en diront certainement d'avantage sur les individus séjournant dans la région de Derborence.
- *Romaris* (femelle, Hohe Tauern (A), 2007) a été identifiée à neuf reprises grâce à ses plumes décolorées qui ont bientôt fini de muer. Comme les années précédentes, cet oiseau fréquente régulièrement la région du Schilthorn (Lauterbrunnen, BE; A. Oehl, B. Abgottspon), mais aussi la région de la Gemmi (Loèche-les-Bains, VS; D. Roten).
- *Diana Valais* (mâle, Engadine (CH), 1998) a été identifié au moins à 19 reprises dans la région de Loèche-les-Bains (VS, D. Roten, V. Badan, M. Gorgerat, S. Passera).
- *Doraja* (femelle, Rauris (A), 2005) photographiée et observée plusieurs fois entre Fully et Chamoson (VS) durant toute l'année (S. Denis, S. Mettaz). Cet individu est régulièrement accompagné par un adulte déjà observé dans la région d'Ardon (VS) en 2009.
- *Arys Derborence* (Derborence (CH), 2007) a été identifié de manière probable à cinq reprises. Soit trois fois entre février et avril à la Gemmi (Loèche-les-Bains, VS; D. Roten, Ducrey) et au Schilthorn (Lauterbrunnen, BE ; A. Oehl) et deux fois sur la commune d'Evionnaz (VS; 29.04.2010 et 4.06.2010, S. Tinguely).

Nidification

Derborence (Conthey, VS)
Dès la fin du mois d'août 2009, les deux adultes de Derborence étaient très actifs dans la falaise de nidification, apportant de la laine et rechargeant les différents nids, ainsi qu'une cavité située non loin de l'aire utilisée en 2008. En novembre et décembre 2009, l'aire sommitale qui semblait être préférée aux autres est rechargée. Entre le 4 et le 14.01.10 (F. Biollaz, N. Jordan, B. Michellod), une nouvelle couvaison est constatée sur l'aire sommitale déjà utilisée avec succès en 2007. La couvaison se passe sans problème, malgré le nombre restreint de relèves observées et l'enneigement partiel de l'aire. Entre le 27.02.10 et le 2.03.10 (F. Biollaz, N. Jordan, B. Michellod), les changements de comportements des adultes indiquent l'éclosion, soit 48 à 58 jours après la ponte. Les semaines suivantes, tout se passe bien avec de nombreux nourrissages observés. Le poussin est même vu de manière directe le 2.04.10 (F. Biollaz). Le 16.04.10, les adultes sont régulièrement absents de l'aire et même de la falaise, laissant deux Grands Corbeaux *(Corvus corax)* se poser sur l'aire sans réagir. Deux jours plus tard, l'échec de nidification est confirmé par la présence de plusieurs corvidés sur l'aire et l'absence des adultes (F. Biollaz, R. Arlettaz).

Région de Loèche-les-Bains (VS)
Dans la région de Loèche-les-Bains, plusieurs adultes-subadultes étaient régulièrement présents, mais aucun signe de reproduction n'a pu être constaté en début d'année. Par contre, en fin d'année, deux oiseaux, dont Diana Valais et un adulte imparfait probablement né en 2005 ont rechargé une ancienne aire d'aigle, avec des comportements laissant présager une future reproduction dans ce secteur (D. Roten).

Autres sites potentiels
L'individu adulte présent depuis le mois de novembre 2009 près de La Fouly sur la commune d'Orsières (VS) laisse présager que cette région pourrait devenir d'ici quelques années un site de reproduction. Différentes aires y sont disponibles, même si les couples d'Aigles royaux *(Aquila chrysaetos)* de la vallée sont très présents.

La région nouvellement définie comme Dents-du-Midi / Dents-de-Morcles pourrait aussi voir s'installer un couple dans le futur, vu la fidélité à ce site d'au moins deux individus adultes/subadultes et leurs différents perchoirs, situés sur les hauts de Fully (VS; S. Denis, R. Arlettaz, D. Michellod), où ils passent régulièrement la nuit.

Conclusion
Depuis quelques années, nous pouvons constater dans notre région qu'une disponibilité importante en ressources (carcasses dues à la kératoconjonctivite, nourrissages artificiels, etc.) attire un nombre important d'individus erratiques dans de petits périmètres. Cela fait bien souvent la joie des observateurs et des photographes, mais peut aussi poser de nombreux problèmes. Par exemple, les ongulés abattus pour cause de maladie et laissés sur place peuvent être contaminés avec des fragments de plomb causant un saturnisme chez les Gypaètes barbus. De plus, un nombre important d'individus erratiques attirés par un nourrissage artificiel peuvent perturber les oiseaux sédentaires ou en phase de sédentarisation, diminuant ainsi leur potentiel de reproduction, comme l'ont montré diverses études. C'est pourquoi, les activités du Réseau Gypaète Suisse occidentale (RGSO) ne doivent pas s'arrêter au seul monitoring des individus ou du/des couples, car la communication autour du programme de réintroduction, l'état de la population alpine et les avancées de la recherche scientifique sur cette espèce sont un aspect très important afin assurer la pérennité de ce grand rapace dans nos contrées et pour que ce programme aboutisse à une population européenne viable et autonome.

François Biollaz & Michael Schaad,
Réseau Gypaète Suisse occidentale



François Biollaz

Remerciement

Le Réseau Gypaète Suisse occidentale (RGSO) remercie vivement tous les observateurs pour la transmission de leurs données et de leurs photos, sans quoi l'identification et le suivi des oiseaux seraient beaucoup plus ardus, voire impossible. Un merci particulier aux organismes avec qui nous collaborons ou qui nous soutiennent: la Fondation Pro Bartgeier, la Station ornithologique suisse, l'ASTER (Haute-Savoie, F), la Centrale ornithologique romande, le Service de la Chasse, de la Pêche et de la Faune du canton du Valais et l'International Bearded Vulture Monitoring.

La nouvelle chargée d'affaires

Fin 2010, Charlotte Salamin Hofmann a quitté fauna•vs pour cause de maternité. Nous la remercions pour son travail engagé et consciencieux et lui souhaitons, ainsi qu'à sa famille, beaucoup de bonheur. La nouvelle chargée d'affaires de fauna•vs vient de Martigny et s'appelle Isabelle Castro. Elle a pris ses fonctions le 1er mai et répond à nos questions.

Isabelle, tu es encore dans la phase de rédaction de ton travail de doctorat. Quel en est le thème ?
Le thème de mon travail de doctorat est le bien-être des animaux de rente, plus précisément des vaches de la race d'Hérens. Ce travail a été réalisé en collaboration avec le « Centre de détention convenable des ruminants et des porcs » à l'Agroscope Reckenholz-Tänikon (ART). J'ai étudié et analysé trois facettes du comportement des vaches d'Hérens en lien avec leur mode de détention : 1) le comportement des animaux détenus en stabulation entravée lors des sorties hivernales, 2) l'effet de la durée de la séparation d'une vache d'avec le reste du troupeau en stabulation libre et 3) l'influence du mode de détention du bétail pendant l'hiver sur la combativité à l'alpage.

Comment as-tu choisi ce thème ?
J'ai toujours été fascinée par le comportement des animaux et le fait qu'ils puissent vivre en groupe. Les mécanismes qui permettent de créer et de maintenir des liens sociaux entre animaux sont, à mon avis, particulièrement intéressants. C'est donc tout naturellement que j'ai décidé d'étudier l'éthologie (c'est-à-dire le comportement des animaux), en me concentrant sur les comportements sociaux.



Chez les vaches d'Hérens, j'apprécie particulièrement la dualité de leur caractère : très combatives quand il s'agit d'établir une hiérarchie, elles peuvent aussi être très tolérantes quand la place de chaque animal dans le troupeau est clairement définie. Avec les êtres humains, ce sont des bêtes assez douces et extrêmement attachantes. Quand on m'a proposé un travail de doctorat avec pour sujet la race d'Hérens, je n'ai pas hésité.

Tu enseignes actuellement au Gymnase français de Bienne. Qu'est-ce qui te fascines dans l'enseignement ?
Le fait de pouvoir rendre accessibles des connaissances scientifiques. Pouvoir partager la complexité et la fragilité du monde vivant avec un grand nombre de personnes est quelque chose d'extraordinaire.
Malheureusement, il ne s'agit que d'un travail temporaire ; mais j'espère continuer à enseigner par la suite.

Qu'est-ce qui t'a motivée à postuler chez* fauna•vs *?
La variété des tâches proposées et plus particulièrement le travail de vulgarisation. En effet, je pense que la grande difficulté des sciences est de devenir accessible à un large public. Une étude qui reste dans un cercle restreint de personnes ne servira pas à grand-chose, même s'il s'agit d'un excellent travail.

J'avais également envie de travailler avec des animaux indigènes, proches de nous mais parfois si mal connus.

As-tu déjà pensé à quelque chose de particulier pour le travail chez* fauna•vs *?
Je n'ai encore rien de concret. Mais j'y travaille…

Côté privé, qui est Isabelle Castro ?
Une personne plutôt réservée, qui aime les promenades dans la nature. Surtout quand les animaux se laissent observer. J'apprécie également la vie en société : je joue d'ailleurs de la flûte traversière dans deux ensembles musicaux. Quand elle est partagée, la musique devient un ciment universel qui permet aux gens de se rapprocher et de vivre des moments magiques. Ne dit-on pas qu'elle adoucit les mœurs ?

Quelles sont tes forces ?
Mon agenda et le goût du travail bien fait. En effet, je n'aime pas bâcler un travail et quand je décide de faire quelque chose, j'essaie de le faire correctement jusqu'au bout – c'est une question d'honnêteté. Cela demande aussi de l'organisation (et donc un bon agenda) afin de rendre le travail en temps voulu.

Et il y a-t-il aussi des faiblesses ?
Bien sûr, mais je vous laisse les découvrir…

As-tu un vœu à formuler au comité de direction ou aux membres ?
Que l'on puisse collaborer le plus longtemps possible, en donnant toujours le meilleur de nous-mêmes

La loi sur la protection des eaux modifiée

Depuis le 1er janvier 2011, la loi modifiée sur la protection des eaux est en vigueur. Celle-ci prévoit que les cours d'eau et les rives de lacs retrouvent un état plus naturel.

Actuellement, environ 40% des eaux du Plateau sont endiguées, et ce taux passe à 80% dans les agglomérations. En outre, plus de 90% des eaux pouvant servir à la production d'énergie sont déjà exploitées. Les eaux ont besoin de plus d'espace pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions naturelles. Les modifications apportées à la loi sur la protection des eaux ont été adoptées par le Parlement en décembre 2009 comme contre-projet à l'initiative populaire «Eaux vivantes», qui a entre-temps été retirée. Les nouvelles dispositions approuvées par le Parlement comprennent les éléments suivants:

- ***Espace réservé aux eaux :*** les cantons sont tenus de délimiter suffisamment d'espace pour permettre aux cours d'eau de remplir leurs fonctions naturelles et pour garantir la protection contre les crues. Selon la loi modifiée, l'espace défini peut tout au plus être exploité de manière extensive. Ces terrains exploités sont considérés comme des surfaces de compensation écologique. vingt millions de francs par an ont été prévus et pourront être versés à titre d'indemnités aux exploitants de ces surfaces.
- ***Revitalisations :*** les cantons sont désormais tenus d'élaborer des programmes de revitalisation et de les mettre en œuvre, le but étant de restituer et de préserver durablement le caractère naturel des rives de lacs et des cours d'eau. La Confédération cofinance les travaux de revitalisation et de planification à hauteur de 40 millions de francs par an.
- ***Réduction des effets négatifs de l'exploitation de la force hydraulique :*** les cantons sont tenus d'éliminer les atteintes causées par les éclusées (cf. encadré) et de planifier les assainissements nécessaires. Seuls sont prévus des aménagements ou des ouvrages (p.ex. des bassins de compensation), qui, contrairement aux mesures d'exploitation, n'entravent pas la production d'électricité. La loi révisée oblige également les cantons à remédier aux atteintes causées par les perturbations du régime de charriage. Les assainissements prévus, y compris le rétablissement de la libre migration des poissons conformément à la loi sur la pêche, sont financés par le prélèvement d'un supplément de 0,1ct./kWh sur les coûts de transport des réseaux à haute tension.

Pour en savoir plus

Loi fédérale sur la protection des eaux: www.admin.ch/ch/f/rs/8/814.20.fr.pdf

Ordonnance sur la protection des eaux: www.admin.ch/ch/f/rs/8/814.201.fr.pdf

Publication de l'OFEV: Idées directrices - Cours d'eau suisses: www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/00404/index.html?lang=fr

Effets des éclusées

En aval des centrales à accumulation, le débit des cours d'eau peut varier considérablement en fonction des besoins en électricité. On appelle éclusée (ou débit d'éclusée) le débit élevé provoqué par le turbinage, et débit plancher le débit minimum entre deux débits d'éclusée, c'est-à-dire pendant les périodes où la demande est réduite (le plus souvent la nuit et le week-end). Le flux maximal peut être jusqu'à 40 fois supérieur au flux minimal. Cet effet d'éclusée a des incidences notamment sur les animaux aquatiques, qui peuvent être emportés par le courant ou s'échouer. Environ un quart des moyennes à grandes centrales, soit une centaine, sont exploitées par éclusées. La modification de la loi sur la protection des eaux vise à éviter des variations de niveau d'eau trop importantes qui portent atteinte à la flore et la faune aquatiques indigènes.

Un modèle pour résoudre les conflits entre sports d'hiver et faune sauvage

Le hors-piste est en plein essor, exerçant un impact négatif sur la faune sauvage. Un nouveau type de modèle spatial permet de prédire les secteurs des Alpes où les conflits sports-faune sont particulièrement aigus. Appliqué au tétras lyre, le modèle démontre que, dans les Alpes suisses, deux tiers de l'habitat de cette espèce vulnérable sont affectés par le hors-piste. Mais le modèle propose aussi des solutions : il permet de localiser précisément les secteurs où la création de zones de tranquillité hivernale serait particulièrement efficace.

Les activités de sports d'hiver hors-piste mettent en danger la faune sauvage, représentant un réel défi pour sa protection, notamment en raison de leur caractère imprédictible. Des biologistes de l'Université de Berne et de la Station ornithologique suisse, sous la houlette de Dr. Veronika Braunisch et du Prof. Raphaël Arlettaz, ont développé un nouveau type de modèle spatial prédictif qui permet de mesurer l'effet du hors piste et de localiser précisément dans le paysage les zones de conflits majeurs entre ces activités sportives et la faune sauvage. Les résultats de cette recherche innovante, publiée dans la revue américaine Ecological Applications, constituent une avancée majeure en vue de la planification de zones de tranquillité hivernale pour la faune des écosystèmes alpins.

Le « free-ride » menace le tétras lyre

Les sports d'hiver qui se déroulent en dehors des pistes balisées connaissent un essor sans précédent : les amateurs de randonnée à ski ou à raquettes, voire de snowboard, pénètrent aujourd'hui dans les secteurs les plus retirés des Alpes, là où régnait jusqu'ici une tranquillité hivernale quasi absolue. Ce nouveau trend prend la faune alpine en défaut : les animaux sont condamnés à fuir face aux humains, ce qui entraîne des déperditions énergétiques qui peuvent mettre leur vie en danger.

Comme ces activités de type «fun» et «free-ride» sont temporellement et spatialement difficiles à prédire par les animaux, ils ne parviennent pas à s'y habituer. Grâce au nouveau modèle mis au point par les chercheurs de l'Université de Berne, on est maintenant en mesure de prédire clairement les secteurs où de tels conflits se produisent ou risquent de se produire. Les scientifiques ont jeté leur dévolu sur le tétras lyre, une espèce vulnérable de la faune alpine; cet oiseau habite les écosystèmes de transition entre la forêt subalpine, les landes et les pelouses, qui sont également les milieux les plus prisés par les activités hors-piste.

Afin d'éviter de déranger eux-mêmes ces oiseaux, les scientifiques ont photographié en hiver, depuis un petit avion, les habitats situés en limite supérieure de la forêt (vers 1800-2300 m) le long de la vallée du Rhône et des vallées affluentes. Le parcours photographié totalisait environ 600 km de transect. A partir de ce jeu de photos contenant des milliers de clichés aériens, ils ont digitalisé précisément toutes les traces visibles de skieurs, de snowboarders, de randonneurs à raquettes et de tétras lyres. Le modèle spatialement explicite construit sur cette base permet de prédire la présence, dans le paysage, de ces types de sports d'hiver, sans oublier celle des tétras, donc de calculer une probabilité de cooccurrence entre cette espèce de la faune et les activités « free-ride ». Le modèle permet aussi de quantifier l'effet du hors piste sur la présence du tétras.

L'analyse a tout d'abord confirmé les résultats obtenus précédemment par le même groupe de recherche : les domaines skiables exercent un impact négatif sur les populations de tétras lyre. Mais elle a surtout permis, première mondiale, de quantifier également l'impact des activités hors-piste. Les résultats sont sans appel : les tétras évitent les zones fréquentées par les sports d'hiver, quel que soit leur type. Les secteurs les plus fortement fréquentés par les activités de hors piste sont même en grande partie désertés : ainsi, 16% de l'habitat hivernal du tétras lyre est fortement affecté par le hors-piste. S'il est vrai que l'impact des domaines skiables demeure supérieur à celui du hors piste, en termes de densité de tétras lyre, le hors-piste et le « free-ride » affectent une surface proportionnellement beaucoup plus importante. Les domaines skiables



Photo: Brigitte Wolf et Stéphane Mettaz (tétras lyre)

condamnent 10% de la surface d'habitat hivernal potentiel, tandis que l'influence du hors piste se fait sentir sur 67% de cette même surface, à des degrés d'intensité qui varient selon la fréquentation humaine! En fait, seuls 23% de l'habitat hivernal ne subissent aucun impact *.

La création de refuges hivernaux est nécessaire

« Grâce au modèle, l'intensité du conflit peut être représentée spatialement, ce qui représente un avantage certain en termes de planification de mesures de protection très ciblées », disent les chercheurs. Les scientifiques défendent l'idée de la création de petits refuges hivernaux (environ 40 ha de superficie chacun) optimalement placés dans le paysage, ce qui augmente leurs chances de succès. Cette vision va quelque peu à l'encontre de certaines mesures déjà prises qui ont tendance à créer de vastes zones de protection hivernale pour des espèces de la faune sauvage qui en ont moins besoin que le tétras, car beaucoup moins menacées. Or, des petits refuges spatialement bien situés sont non seulement un avantage pour la faune ciblée, mais elles en augmentent également l'acceptance auprès des usagers des sports d'hiver. Sur la base de leurs travaux, les chercheurs ont proposé aux autorités valaisannes la création de 31 refuges hivernaux pour le tétras lyre, l'espèce des Alpes de loin la plus menacée par le hors-piste.

Medienmitteilung der Universität Bern vom Mai 2011

*) La carte avec les zones de conflits se trouve sur www.fauna-vs.ch >thèmes >tétras lyre

Le tétras lyre est une espèce vulnérable des écosystèmes alpins qui subit de plein fouet l'impact négatif des activités hors-piste.

Source :

Veronika Braunisch, Patrick Patthey, Raphaël Arlettaz: Spatially explicit modelling of conflict zones between wildlife and outdoor snow-sports: prioritizing areas for winter refuges. Ecological Applications, Issue 21, Volume 3, pp. 955-967.

Concept pour la sauvegarde des oiseaux en Valais

Le 9 février 2011 le concept pour la sauvegarde des oiseaux en Valais a été accepté par le Conseil d'Etat. Le concept a été élaboré par la Station ornithologique suisse de Sempach et le Service des forêts et du paysage du canton du Valais. Les auteurs sont Bertrand Posse (Antenne valaisanne de la Station ornithologique suisse), Peter Keusch (Service des forêts et du paysage), Verena Keller et Reto Spaar (Station ornithologique suisse).

Les espèces particulièrement importantes pour la protection de la nature en Valais ont été identifiées en s'appuyant sur le concept national de définition des priorités pour la protection des oiseaux. Sur les 199 espèces de la liste de base des oiseaux nicheurs en Suisse, 59 ont été inscrites à la liste cantonale. Parmi celles-ci, on distingue les « espèces prioritaires pour une conservation ciblée » et les « autres espèces prioritaires au niveau national ». Dans la catégorie des espèces prioritaires au niveau national se trouvent les espèces menacées au niveau national (sans les espèces qui ont toujours été rares en Suisse) et les espèces non menacées pour lesquelles la Suisse porte une responsabilité internationale. Les « espèces prioritaires pour une conservation ciblée » sont les espèces menacées au niveau national ayant besoin de programmes de conservation spécifiques. La station ornithologique définit 50 espèces prioritaires du « programme de conservation des oiseaux » au niveau national.

13 espèces avec une priorité d'action cantonale élevée

Toutes les espèces prioritaires au niveau national, actuellement présentes en Valais, ont été inscrites à la liste. Une priorité d'action a été attribuée à chacune de ces 38 espèces prioritaires nationales figurant sur la liste cantonale. Parmi elles, 13 font l'objet d'une priorité d'action cantonale élevée : Lagopède alpin, Tétras lyre, Gypaète barbu, Grand-duc d'Europe, Chevalier guignette, Petit-duc scops, Engoulevent d'Europe, Huppe fasciée, Torcol fourmilier, Alouette lulu, Rossignol philomèle, Tarier des prés et Bruant ortolan. Les autres espèces prioritaires au niveau national ont été inscrites à la liste cantonale dans la mesure où leurs effectifs cantonaux sont d'importance nationale élevée ou moyenne. Vingt-et-une présentent des effectifs d'importance nationale en Valais. L'importance nationale est particulièrement élevée pour les 6 suivantes : Hirondelle de rochers, Accenteur alpin, Hypolaïs polyglotte, Chocard à bec jaune, Crave à bec rouge et Niverolle alpine.

Le rossignol appartient aux oiseaux ayant une priorité d'action cantonale élevée.



Brigitte Wolf

Pour les 59 espèces prioritaires au niveau cantonal, des mesures ciblées de sauvegarde seront indiquées – en fonction des différents milieux. Un grand nombre d'espèces occupent les milieux cultivés, d'autres préfèrent les forêts ou les milieux humides. Les autres espèces particulièrement importantes pour la protection de la nature se trouvent majoritairement dans les forêts et les zones alpines, qui abritent surtout des espèces dont les effectifs sont d'importance nationale. Pour la plupart des espèces prioritaires, les problèmes majeurs résident dans l'utilisation intensive, respectivement la conversion et la destruction de leur milieu par les hommes (via l'agriculture intensive ou le tourisme toujours croissant dans l'arc alpin).

Une collaboration entre les différents acteurs est nécessaire

La protection des espèces prioritaires nécessite des mesures spécifiques. Selon le projet, pour élaborer de tels programmes, les organismes publics et privés de protection de la nature auront le plus souvent un rôle de chef de file, tandis que la planification et la mise en

œuvre devront se faire en étroite coopération avec tous les acteurs concernés. La mise en œuvre du programme de conservation des oiseaux sollicite tous les secteurs : agriculture et sylviculture, tourisme, gestion de l'énergie et de l'eau, planification territoriale. La concrétisation des mesures nécessite une bonne coopération entre les différents acteurs aux niveaux communal et cantonal. Les grands projets en cours, tels que la troisième correction du Rhône, offrent une chance d'appliquer des éléments importants du programme de conservation des espèces.

Le groupe de travail doit soutenir la mise en œuvre du concept

Dans le chapitre « Mise en œuvre du concept et suite des opérations », certains services cantonaux sont invités à soutenir les mesures décrites. Des propositions seront aussi faites aux chasseurs, aux protecteurs de la nature ainsi qu'aux communes, pour qu'ils puissent apporter leur contribution à la mise en œuvre du concept. Finalement, le concept propose de nommer un « Groupe de travail permanent pour la sauvegarde des espèces d'oiseaux en Valais » composé de spécialistes des différents services cantonaux, de la Station ornithologique suisse et d'ONG. Les tâches de ce groupe de travail consisteraient en particulier à:

- l'information et la sensibilisation des cercles concernés,
- la définition des priorités d'action,
- la mise au point d'un programme pluriannuel avec budget correspondant,
- la planification et la coordination des mesures de sauvegarde,
- l'organisation du financement pour les mesures de sauvegarde,
- la mise en place d'un monitoring.

fauna•vs salue le concept pour la conservation des oiseaux. Le côté positif de ce concept est qu'il a été rédigé par des experts. Les mesures proposées pour la sauvegarde de certaines espèces sont basées sur des connaissances scientifiques. Le gros enjeu réside dans la mise en œuvre de ce concept. Dans le chapitre « Mise en œuvre du concept et suite des opérations », les différents acteurs et leurs champs d'action possibles sont certes mentionnés en détail, pourtant beaucoup resteront un idéal. La nomination du groupe d'experts proposés est d'autant plus importante. Le plus important est de désigner le groupe d'experts proposés, qui doivent aussi avoir à disposition les compétences et les moyens financiers pour planifier et mettre en œuvre le projet.

Source :

Posse, B., P. Keusch, V. Keller & R. Spaar (2011): Artenförderungskonzept Vögel Wallis. Concept pour la sauvegarde des oiseaux en Valais. Schweizerische Vogelwarte und Dienststelle für Wald und Landschaft des Kantons Wallis, Sempach und Sitten. 152 S. http://www.vs.ch/Public/doc_detail.asp?DocumentID=26996

Gypaète barbu : nouvelle nidification dans la vallée de Derborence

Une nouvelle nidification de Gypaète barbu s'est déroulée avec succès dans la région de Derborence. Depuis la mi-juin, le jeune « Vérouet », évolue dans le ciel valaisan.

En 2007, nous avons pu assister en Valais à la première nidification réussie de Gypaètes barbus depuis plus de 120 ans. Cet évènement, posa un jalon supplémentaire au succès du programme de réintroduction de cette espèce débuté en 1986. Malgré cela, durant les années suivantes, soit 2008 à 2010, les échecs de nidification se sont succédés à différents stades.

En 2011, la femelle du couple de la vallée de Derborence a pondu tôt, autour du 1er janvier. Selon les observations comportementales des adultes, l'éclosion a eu lieu peu avant le 24 février et l'envol, le 14 juin à 9h56 précise. Après quelques péripéties survenues à la fin juin, le jeune nommé « Vérouet » maîtrise de mieux en mieux le vol. Dans les mois à venir, il apprendra à se nourrir tout seul et partira du site de Derborence pour faire des milliers de kilomètres à la recherche de nourriture avant de s'installer et nidifier, si tout se passe bien, d'ici 5 à 7 ans.

François Biollaz, Réseau Gypaète Suisse occidentale



Brigitte Wolf

Prise de position de fauna•vs sur la révision de l'Ordonnance sur la chasse

L`Ordonnance sur la chasse est actuellement en révision. La consultation du projet s`est terminée le 15 juillet 2011. fauna•vs a rédigé une prise de position.

fauna•vs salue le fait que les animaux sauvages devraient être mieux protégés des dérangements liés aux activités de loisirs grâce à l'ancrage de zones de tranquillité spécifiques. Dans la nouvelle Ordonnance sur la chasse, la planification de ces zones doit se faire par les cantons avant d'être soumise à l'OFEV pour approbation. fauna•vs approuve également l'interdiction prévue de la grenaille de plomb pour la chasse aux oiseaux d'eau, mais demande une interdiction générale de la grenaille pour la chasse.

Le changement le plus controversé de cette nouvelle Ordonnance sur la chasse concerne la régulation des espèces animales protégées. La nouveauté réside dans le fait que les cantons ne peuvent plus seulement prendre des mesures limitées dans le temps pour la régulation des espèces animales protégées en cas «d'importants dommages aux forêts, aux cultures agricoles ou aux animaux de rentes», mais également quand les espèces animales concernées «causent des pertes sévères dans l'utilisation des régales cantonales de la chasse et de la pêche». fauna•vs est en désaccord avec ce point et a écrit dans sa prise de position sur le projet de la nouvelle Ordonnance sur la chasse :

Dans le projet soumis, de nouvelles dispositions facilitent même le tir d'espèces protégées lorsqu'elles « causent des pertes sévères dans l'utilisation des régales de la chasse et de la pêche » (art. 4, al. 1, lettre g). Dans le rapport explicatif pour l'audition, l'OFEV définit le terme de « dommage causé par la faune sauvage » comme étant les « dommages que les animaux sauvages, qu'ils soient chassables ou protégés, causent à l'homme, aux animaux de rente ou aux biens matériels ». Pour cette raison, les pertes fiscales élevées que les animaux sauvages protégés font subir aux cantons dans l'utilisation des régales de la chasse et de la pêche sont considérés dans la loi sur la chasse comme des dommages dus à la faune sauvage. Une telle interprétation de la législation n'est cependant pas compatible avec l'Art. 9, al. 1 de la convention de Berne. En effet, dans cette dernière, la notion de dommage est explicitement limitée aux dégâts « aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et aux autres formes de propriété ». Les dommages causés aux animaux sauvages ne sont pas cités. Les animaux sauvages sont communément considérés comme sans propriétaires (res nullius). La perte de ces animaux en raison d'une attaque de loup ne peut donc pas créer de dommage à une « propriété », puisque les animaux sauvages attaqués ne sont justement pas un bien des humains. Finalement, l'interprétation du Conseil fédéral est contradictoire puisqu'il considère la protection d'une espèce prédatrice comme étant compatible avec des tirs qui seraient autorisés à partir d'un comportement naturel de nutrition de l'animal (voir : Andreas Seitz, 2011, Der Schutz des Wolfes in der Schweiz de lege lata et ferenda, URP/DEP 3/2011). En résumé, fauna•vs constate que la nouvelle réglementation conduit à un affaiblissement de la protection des espèces prédatrices. La pression exercée sur la Confédération pour obtenir l'autorisation des éventuelles mesures de régulations augmentera, même si la population présente n'est pas encore établie durablement. Or, cette condition est indispensable selon le rapport explicatif de l'OFEV pour les mesures régulatives. Malheureusement, cette condition préalable n'est elle-même pas mentionnée dans l'ordonnance. La tâche de la Confédération en tant qu'instance d'approbation pour l'application rigoureuse des règlements de protection ne sera pas facilitée.

fauna•vs demande la suppression ou au moins la modification comme suit de l'Art. 4, al.1 : Les cantons peuvent, avec l'assentiment préalable de l'OFEV, prendre des mesures temporaires visant la régulation de populations d'animaux protégés, lorsque des animaux d'une espèce déterminée: [a-f ...] g causent des pertes sévères et *scientifiquement prouvées* dans l'utilisation des régales cantonales de la chasse et de la pêche. *La condition préalable à la régulation de l'espèce considérée est que les populations présentes soient établies durablement*.

Plus d'information :

Projet de révision de l'ordonnance sur la chasse et rapport explicatif : www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=38676.

Les effets d'une restauration d'un lit de rivière : l'exemple du Rhône de Finges

Une nouvelle étude montre l'effet spectaculaire d'une restauration bien pensée d'un lit de rivière, en l'occurrence le Rhône de Finges, sur la diversité des habitats et les effectifs de deux échassiers rares en Suisse. L'étude démontre également que mesures de revitalisation et d'exploitation sont tout-à-fait compatibles, profitant mutuellement l'une de l'autre, pour autant que les objectifs biodiversitaires soient partie intégrante du concept d'extraction des sédiments.

Le taux d'extinction des espèces de plantes et d'animaux est cinq fois supérieur dans les plaines alluviales que dans tout autre type d'écosystème. En raison des risques liés aux inondations et à l'érosion des berges, nos rivières ont été systématiquement corrigées et canalisées. Avec la disparition de la dynamique du cours d'eau, la mosaïque d'habitats disparaît, entraînant celle des plantes et des animaux sauvages. En Suisse, on estime que 95% de nos rivières ont été corrigées et rectifiées, avec des pertes énormes pour la biodiversité. Toutefois, de nouveaux projets s'attellent un peu partout à revoir nos concepts de gestion des rivières et fleuves : on recalibre les lits, leur laissant plus d'espace, à des fins sécuritaires et biodiversitaires.

Dans la région de Finges le Rhône a longtemps échappé aux mesures de rectification, mais dès l'après-guerre, on a pourtant tenté d'y endiguer le fleuve. A la fin des années 1970, l'écosystème s'y trouvait pour la première fois figé dans sa dynamique, ce qui a entraîné l'effondrement des effectifs et la disparition progressive de toute une palette d'espèces qui exigeaient des milieux sans cesse remis à nu par les crues. Il aura fallu attendre le milieu des années 1990, avec l'arrivée de l'autoroute du Rhône, pour revoir ce concept de corsetage aussi coûteux à l'entretien que stérile pour la nature.

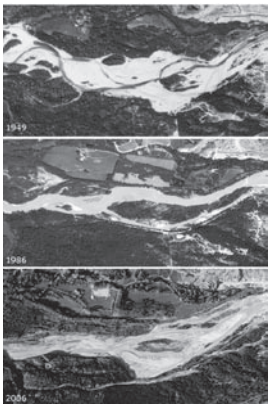
Des modèles statistiques novateurs

Les routes nationales ont fait appel à l'équipe du professeur Raphaël Arlettaz, de l'Université de Berne et de la Station ornithologique suisse, pour quantifier l'évolution du paysage du Rhône de Finges et l'évolution de ses richesses biodiversitaires. Sur la base de photos aériennes, les scientifiques ont montré que la diversité des habitats, notamment celle des milieux pionniers tels que bancs de gravier, bras morts et fourrés de saules et d'argousiers, a atteint son point le plus bas à la fin des années 1970, conséquence de l'endiguement. Cet état écologiquement catastrophique s'est maintenu jusque dans les années 1990. Dès 1994, à la suite des premières mesures d'élargissement du lit, les habitats pionniers réapparaissent toutefois progressivement. « La mosaïque paysagère est aujourd'hui plus diversifiée que jamais au cours des 30 dernières années ! », s'enthousiasme Pierre-Alain Oggier, ingénieur nature aux Routes Nationales, grand artisan de la protection de Finges et co-auteur de l'étude.

83% de chevalier guignette en plus

Les chercheurs ont ensuite analysé l'évolution démographique de deux oiseaux rares en Suisse : le chevalier guignette et le petit gravelot, tous deux liés aux habitats caractéristiques des premiers stades de la succession végétale (bancs de graviers et fourrés de buissons). Pour cela, ils ont ré-analysé avec des techniques novatrices (statistiques dites de Bayes) les anciens recensements effectués dès les années 1970 par les ornithologues ; sur la base des données récoltées lors de visites systématiques du site, ils ont estimé la probabilité de détection des deux espèces, ce qui permet d'affiner la fiabilité des estimations du nombre de territoires qui ont été occupés au fil du temps. Les résultats sont sans appel. Le chevalier guignette a augmenté ses effectifs à Finges de 83% en moins de quinze ans, soit depuis le début des mesures de revitalisation de 1994. La population de petit gravelot s'est aussi accrue. Finges représente abrite aujourd'hui le quart des chevaliers guignettes nichant en Suisse et 10% des effectifs du petit gravelot du pays.

Ces résultats sont d'autant plus encourageants que les sédiments du Rhône de Finges ont continué à être extraits intensivement depuis le début des mesures de renaturation. Cela montre que la promotion de la biodiversité et l'exploitation économique des sédiments ne sont pas antinomiques : elles peuvent être complémentaires sous réserve d'une planification concertée des extractions qui tienne compte des enjeux biodiversitaires.



Le cours du Rhône à Finges au cours du temps. Libre jusque vers 1949, le cours d'eau a été progressivement canalisé par des digues (1986). Les travaux de revitalisation opérés dés 1994 ont permis un retour à un cours tressé (2006).

Source :

Raphaël Arlettaz, Alain Lugon, Antoine Sierro, Philippe Werner, Marc Kéry & Pierre-Alain Oggier (2011): River bed restoration boosts habitat mosaics and the demography of two rare non-aquatic vertebrates. Biological Conservation 137: 567-576.

Une régulation du lynx en Valais ?

Dans le dernier fauna•vs info, nous avons publié la lettre ouverte à M. Peter Scheibler, Chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune, sur le thème « régulation du lynx en Valais ». La question concernant la régulation du lynx s'est posée, après que Monsieur le Conseiller aux Etats Jean-René Fournier a affirmé au parlement, qu'on « gère et régule le lynx tout à fait dans la transparence ». Veuillez lire ci-dessous la réponse du 5 novembre 2010 de Peter Scheibler et le commentaire du 9 mai 2011 de Jean-René Fournier. Tandis que Monsieur Scheibler prend clairement position Monsieur Fournier ne répond pas à nos questions.

Réponse de Peter Scheibler, Chef du Service de la chasse

Madame Wolf,
Mesdames, Messieurs,

Pour le sujet cité ci-dessus, je me réfère à votre précédente lettre en lien avec la présence du lynx, lettre à laquelle j'ai déjà répondu dans les grandes lignes (fauna•vs info Nr. 15/2009, Remarque de la rédaction).

Pour savoir ce que Monsieur Fournier a voulu dire exactement, vous devrez lui poser la question vous-mêmes.

Il n'y a pas de régulation de lynx dans le canton du Valais. Dans les dernières années, depuis l'entrée en vigueur du concept lynx Suisse, aucune requête dans ce sens n'a été faite auprès de l'Office fédéral responsable. Il n'y aurait aussi pour l'instant aucune raison de faire une telle demande.

Nos gardes-chasse n'ont pas remarqué des signes d'abattages illégaux de lynx dans le canton pendant les dernières années. En revanche, les rapports d'activité montrent une présence plus ou moins étendue du lynx dans le canton.

Je vous prie de faire référence à cette constatation dans toute discussion ou écrit futur.

Meilleures salutations,
Scheibler Peter

Réponse de Jean-René Fournier, Conseiller aux Etats

Madame Wolf,
Mesdames, Messieurs,

Voici quelques explications concernant mon intervention au Parlement fédéral dans le cadre du débat sur le loup. Le sujet était la Convention de Berne et je voulais expliquer la différence entre la protection stricte d'un grand prédateur et la protection selon annexes 2 et 3 de la Convention de Berne. Si un animal ne jouit que du statut de protection selon annexe 2 et 3, cela veut dire qu'on peut effectuer une régulation de l'espèce même par le biais de la chasse ; l'animal a tout de même la possibilité de s'installer de manière définitive dans un secteur, canton ou pays... et constituer des populations viables. L'exemple du lynx en Valais le démontre. La dégradation du statut de protection stricte du loup au statut de protection selon annexe 2 et 3 de la Convention n'aurait pas pour conséquence l'extermination de l'espèce, comme le montre encore aujourd'hui l'exemple du lynx.

Avec mes meilleures salutations,
Jean-René Fournier
Conseiller aux Etats

Nouvelles

Colloque de la biodiversité 2011 à Sion

Le colloque de la biodiversité 2011 aura lieu du 3 au 5 novembre à Sion et est placé sous le signe du jubilé des 150 ans de La Murithienne.

www.lamurithienne.ch

Publication de l'OFEV : Vivre avec le castor

Deux cents ans après son extermination, le castor s'est bien rétabli en Suisse. Sa réintroduction dans notre pays entre 1956 et 1977 constitue un véritable succès dans l'histoire de la protection des espèces. Alors que la population de castors n'a progressé que lentement pendant des années, 1600 individus occupent aujourd'hui nos cours d'eau. La publication « Vivre avec le castor. Recensement national de 2008. Perspectives pour la cohabitation avec le castor en Suisse » peut être commandée ou téléchargée sur le site internet de l'Office fédéral de l'environnement OFEV.

www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01543/index.html?lang=fr

Les zones de tranquillité pour la faune : page internet

Pour la première fois, l'Office fédéral de l'environnement OFEV, en collaboration avec les cantons, met à disposition une page internet sur les zones de tranquillité en Suisse. L'objectif est de permettre un large accès aux informations sur la situation des zones de tranquillité en Suisse ainsi que sur les dispositions qui y sont en vigueur.

www.zones-de-tranquillite.ch et www.respecter-cest-proteger.ch

Liste rouge des oiseaux nicheurs

Conformément aux directives de l'UICN, la Station ornithologique Suisse de Sempach a procédé, après dix ans, à la révision de la liste rouge des oiseaux nicheurs. Cette nouvelle liste des oiseaux nicheurs menacés de Suisse remplace donc la liste publiée en 2001. Sur les 199 espèces évaluées, la part des espèces menacées est restée stable à environ 40 %. Le classement de près d'un quart des espèces a été modifié.

www.umwelt-schweiz.ch/uv-1019-f

100 ans de bouquetins en Suisse

La Suisse fête en 2010 le centenaire de la réintroduction du bouquetin dans les Alpes. Aujourd'hui, le bouquetin vit à nouveau dans la plus grande partie des Alpes, mais la répartition est discontinue, c'est-à-dire en petits habitats dispersés sans liens entre les populations. Au tournant du siècle, après des décennies de hausse et de stabilisation constantes, la population a enregistré un recul dans de nombreuses colonies de bouquetins.

Les causes de ce phénomène étant encore mal connues, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a lancé en 2004 un programme de recherche, en collaboration avec les cantons et des instituts universitaires. Il s'agit d'étudier les facteurs influençant l'évolution des colonies de bouquetins, pour pouvoir optimiser la gestion de l'espèce en Suisse. Le programme comprend les modules suivants: Génetique, Etude vétérinaire, Ecologie de la reproduction, Ecologie hivernale, Chasse, Concurrence des moutons. Plus d'informations : *www.bouquetin2011.ch*.



Brigitte Wolf



Réseau Chauves-souris Valais

Les spécialistes du Réseau chauves-souris Valais se tiennent à votre diposition : visite sur place, conseils d'aménagement, moyens de répulsion, etc. En cas d'intervention ponctuelle, les frais sont pris en charge par le Service cantonal des forêts et du paysage et l'Office fédéral de l'environnement. Les expertises plus conséquentes, par exemple en cas de rénovation, peuvent faire l'objet de subventions ad hoc.

Réseau chauves-souris Valais, *Centre Nature, 3970 Salquenen, tél 027 456 88 56 ou 079 540 29 59, chiroptera@bluewin.ch*



Réseau Gypaète Suisse occidentale

Le Réseau Gypaète Suisse occidentale est localisé au :

Centre Nature*,3970 Salquenen, tél 027 456 88 56 / 079 540 29 59, fax 027 456 88 58, gypaetus@bluewin.ch, www.gypaete.ch*



Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et des Reptiles de Suisse

Pour toutes questions ou problèmes concernant les batraciens et reptiles de la vallée du Rhône (Valais, Chablais vaudois), vous pouvez contacter les responsables du KARCH :

Amphibiens : *Dr Paul Marchesi, CP 49, 1890 St-Maurice, tél 024 485 15 75, tél privé 024 463 46 28, pmarchesi@sunrise.ch;* ***Reptiles :*** *M. Julien Rombaldoni, Rte de Leytron, 1908 Riddes, tél 027 306 19 68, julien@rombaldoni.ch*

Impressum

fauna•vs **info** est le bulletin d'information de la Société valaisanne de biologie de la faune. Il sert aussi de feuille de liaison au Réseau Gypaète Suisse occidentale, au Réseau chauves-souris Valais et au KARCH Valais. Responsable: le comité de fauna•vs. Maquette: Brigitte Wolf. Les articles sont signés. Parution: deux fois par an. Tirage: 180 exemplaires en français, 120 en allemand. Impression: Aebi Druck, Susten.

Je désirerais faire partie de fauna•vs

❑ comme membre ordinaire (CHF 50.–/an)
❑ comme membre soutien (CHF 100.–/an)
❑ comme membre collectif (CHF 50.–/an, préciser : ❑ familial ou ❑ institutionnel
❑ je suis étudiant, je suis demandeur d'emploi ou j'ai moins de 25 ans (50% sur les cotisations membre ordinaire).

❑ j'ai déjà reçu la documentation sur fauna•vs (programme d'activité, statuts)
❑ je ne dispose pas encore de la documentation de base sur fauna•vs.

Nom et prénom : _____ ❑ masculin ❑ féminin

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Institution : _____ Signature : _____

Remarque : _____

Adresse :

fauna•vs
Isabelle Castro
1920 Salquenen
Tél 079 862 36 58
fauna.vs@bluewin.ch
www.faunavs.ch